MRC de Drummond

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE DRUMMOND

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT MRC-939 RELATIF À L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF

Avis public est donné par la soussignée que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue le mercredi 13 septembre 2023 à 20 h, le Conseil a adopté le règlement MRC-939 relatif à l'organisation d'un service de transport collectif.

Le règlement entre en vigueur, en vertu de l'article 450 du *Code municipal du Québec,* le jour de sa publication, soit le 21 septembre 2023.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement ci-haut mentionné au siège social de la MRC de Drummond situé au 436, rue Lindsay à Drummondville, sur le site internet de la MRC « https://www.mrcdrummond.qc.ca/ » ou au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de Drummond durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Drummondville, ce 21e jour du mois de septembre 2023.

Christine Labelle
Directrice générale et greffière-trésorière